

Mémoire

Présenté au

Ministre Thomas Mulcair,
Responsable de la consultation publique pour le
Plan de développement durable du Québec

par

Le Fonds de formation professionnelle (maintenant
Neuvaction)

Février 2005

Introduction

Nous sommes heureux de pouvoir participer à cette consultation portant sur cet enjeu fondamental pour le Québec, et qui est au cœur de nos préoccupations.

Le Fonds de Formation Professionnelle (FFP) est une entreprise de formation à but non-lucratif qui a été fondée en 2000 à l'initiative de Fondation (CSN). Il fait partie du réseau des outils collectifs mis sur pied à l'initiative de la CSN. Ce réseau d'institutions financières et de services inscrit ses actions dans l'approche du développement durable.

Le FFP s'est donné pour mission d'accompagner les entreprises dans l'atteinte d'une meilleure efficacité organisationnelle par la mise en place de pratiques ayant trait à la gestion participative, tout en les incitant à orienter leurs activités dans la perspective du développement durable.

Au niveau des entreprises, le FFP effectue des diagnostics socioéconomiques, examine et propose des moyens d'améliorer les pratiques d'affaires ainsi que les facteurs sociaux de l'efficacité organisationnelle, tels que les formes de participation des salariés, les communications au sein de l'entreprise, l'aspect environnemental ou encore l'engagement de l'entreprise dans son milieu. Au niveau plus global de l'économie, les interventions du FFP contribuent, en réseau avec d'autres partenaires, à faciliter et à accompagner le virage et le positionnement des entreprises pour une croissance économique plus soutenable.

L'offre de services du FFP se développe graduellement depuis sa création.

Jusqu'ici, l'équipe du FFP a donné des ateliers d'initiation à la gestion participative et à la compréhension de leur situation financière aux travailleurs et gestionnaires des entreprises dans lesquelles Fondation investit. Le FFP amorce maintenant une nouvelle phase de son expansion, qui consiste à développer plus avant son offre d'expertise en développement durable et à l'offrir non seulement aux entreprises du portefeuille de Fondation mais à l'ensemble des entreprises et particulièrement aux PME.

Dans le cadre du développement de son offre de service, le FFP a formé un partenariat avec le Centre québécois de développement durable (CQDD), dont l'expertise acquise au cours des dernières années est unique au Québec. Nos spécialisations respectives dans le domaine du développement durable nous amèneront à étendre nos collaborations dans nos domaines réciproques d'intervention. C'est pourquoi, dans le cadre de la démarche actuelle de consultation du ministre Mulcair, nous avons partagé avec le CQDD nos réflexions sur cette question. Vous trouverez donc, dans notre mémoire, plusieurs positions qui sont communes à nos deux organisations.

La démarche proposée

Concernant la démarche qui nous est proposée par le ministre Mulcair, nous devons souligner un inconfort marqué sur sa lenteur à aborder les véritables enjeux du développement durable. Tout semble dessiné de façon à ce que le gouvernement actuel n'ait pas à trancher sur ces principaux enjeux avant la fin de son présent mandat, ce qui serait regrettable.

Nous reconnaissons tous, y compris le ministre Mulcair puisqu'il en a fait un des principes de son avant-projet de loi, que le développement durable repose, de manière fondamentale, sur la participation des citoyens et des acteurs organisés de la société civile. Mais la multiplication des consultations, telle que proposée par le ministre, nous semble tout à fait improductive dans la mesure où elle ne fait que reporter à plus tard le débat de fond. Il nous apparaît indispensable que la consultation sur le projet de loi, c'est-à-dire la commission parlementaire qui doit avoir lieu ce printemps, porte d'ores et déjà sur les principaux enjeux du développement durable, plutôt que se limiter à un ensemble de principes vertueux et de mesures administratives somme toute assez élémentaires.

D'une part, le projet de loi devrait, de façon impérative, être augmenté d'un préambule dans lequel on trouverait énuméré les principaux constats sur la durabilité du développement actuel du Québec. D'autre part, il devrait comprendre l'énumération des enjeux fondamentaux et des axes prioritaires de la future stratégie de développement durable du gouvernement. Nous développerons plus amplement nos positions dans notre réponse à la question suivante.

Par ailleurs, dans la mesure où le projet du gouvernement du Québec nous semble s'inspirer fortement de l'expérience canadienne, on se serait attendu à voir, minimalement, un bilan de cette dernière dans le document de consultation. La Commissaire canadienne à l'environnement et au développement durable est elle-même assez critique sur les réalisations concrètes de l'expérience canadienne, qui date maintenant d'une dizaine d'années.

Il aurait donc été intéressant de présenter les forces et les faiblesses de la démarche canadienne. Malgré certaines mesures intéressantes, telle que la création du poste de Commissaire au développement durable, les échecs de la stratégie canadienne sont nombreux et il apparaît utile de s'inspirer des recommandations de la Commissaire fédérale afin d'éviter ces échecs dans la stratégie québécoise.

Par exemple, dans le cas particulier de l'enjeu des changements climatiques et des engagements canadiens dans le cadre du protocole de Kyoto, l'échec de l'expérience canadienne de stratégie de développement durable semble assez patent. Or cet enjeu est tout à fait prioritaire et la crédibilité de la stratégie québécoise de développement durable reposera pour beaucoup sur la réponse qu'y apportera le gouvernement.

L'avant-projet de loi

On ne peut pas être contre la vertu. En ce sens, nous sommes en accord avec les principes, inclus dans l'avant-projet de loi, qui devraient guider la mise en œuvre d'une stratégie de développement durable au Québec. Certains de ceux-ci devraient être reformulés différemment, mais ce n'est pas là-dessus que nous désirons intervenir, à cette étape-ci de la démarche du gouvernement. Nous sommes cependant en

accord avec la proposition formulée par le CQDD de regrouper ces principes en deux parties, en l'occurrence les principes fondamentaux, d'une part, et les grandes orientations, d'autre part.

Nous partageons également avec le CQDD une inquiétude concernant la définition adoptée par le ministre Mulcair. Nous trouvons que la définition proposée est plus restrictive que celle du rapport Bruntland. En éliminant la notion essentielle de « répondre aux besoins des générations actuelles », elle amoindrit de façon significative le principe d'équité sociale. C'est une mauvaise indication à donner à ceux qui auront à formuler les stratégies dans les ministères et organismes publics, d'autant plus que pour plusieurs la notion de développement durable se réduit toujours à la seule dimension environnementale et à ses effets nuisibles sur la santé et l'économie.

Par ailleurs, l'utilisation de la notion d'intégration « harmonieuse » des dimensions environnementale, sociale et économique nous apparaît foncièrement trompeuse. C'est refuser d'admettre que les interactions entre les trois dimensions du développement durable sont, en soi, particulièrement conflictuelles. C'est sur la base de cette reconnaissance qu'il devient impératif d'agir selon le principe de participation et d'engagement de tous, de façon à ce que les divers acteurs sociaux se concertent et en arrivent à des solutions mutuellement acceptables et socialement responsables. Plutôt que viser l'harmonie, il faut mettre de l'avant l'idée d'un équilibre à atteindre entre les enjeux conflictuels des dimensions environnementale, sociale et économique.

Non seulement la notion d'harmonie est trompeuse, mais elle mène à une dynamique d'exclusion. Il faut éviter de conduire les mouvements plus revendicateurs à être exclus de la nouvelle démarche québécoise en raison de leur approche conflictuelle et viser plutôt une dynamique inclusive sur la base du principe de la participation de tous.

Mais venons-en au point essentiel. Comme nous le disions dans la section précédente, le projet de loi qui sera déposé par le gouvernement doit aller au-delà des principes vertueux et des mesures administratives élémentaires qui y sont déjà mentionnés. Il faut que la prochaine consultation en commission parlementaire porte d'ores et déjà sur les véritables enjeux du développement durable au Québec. Elle doit être l'occasion d'un vaste débat public et s'élargir sur les diverses perspectives portées par des acteurs aux horizons différents.

Le projet de loi devrait intégrer en préambule les principaux constats d'un diagnostic de la durabilité du développement actuel du Québec. Nous souhaiterions aussi que le cadre à l'intérieur duquel devra se formuler la stratégie québécoise soit défini à l'intérieur du projet de loi. Le gouvernement doit préciser rapidement, dès la prochaine commission parlementaire, les enjeux auxquels l'État québécois devra répondre (attendu les constats formulés en préambule) et les axes d'intervention prioritaires qui constitueront l'ossature de la stratégie gouvernementale.

Dans cette optique, nous sommes d'avis que la finalité de la stratégie du gouvernement du Québec dans le domaine du développement durable devrait reposer sur le changement des comportements des citoyens, des entreprises et de l'État, de manière à ce qu'ils adoptent tous des pratiques socialement responsables. Ce devrait être très clairement exprimé pour éviter de voir les stratégies des ministères et organisations publiques se limiter aux seules activités gouvernementales proprement dites.

Si la finalité est de changer tous les comportements, ça signifie que la stratégie devra alors reposer sur la transformation globale du mode de régulation actuel, sur la mise en place d'un nouveau modèle de développement, en utilisant tous les outils disponibles (mesures fiscales, pouvoir de réglementation, programmes et politiques pour le respect de la mise en œuvre de la stratégie) et en s'appuyant sur les mouvements issus de la société civile. Comment ce nouveau modèle parviendrait-il à établir un équilibre efficace entre une vision et des objectifs de long terme et des contraintes de court terme ; entre des mesures de nature volontaire et d'autres de nature obligatoire ; comment arriver à un juste équilibre entre une responsabilité particulière des citoyens et des entreprises et une responsabilité assumée collectivement ? Le projet de loi doit donner des réponses à ces questions.

Le ministre devrait s'inspirer des mouvements de la société civile qui sont en train d'expérimenter des solutions innovatrices à ces questions, comme par exemple celui pour une responsabilité sociale des entreprises (RSE), auquel est étroitement associé le mouvement syndical. L'enjeu de l'aspect volontaire ou obligatoire des nouvelles pratiques de responsabilité sociale élargie des entreprises a déjà traversé le mouvement de la RSE. Le principe fondamental qui guide le mouvement syndical sur ces questions réside dans l'idée que le seul moyen effectif par lequel la société peut s'assurer que les pratiques des entreprises sont conformes à l'intérêt général relève d'abord d'un encadrement national et de la mise en place d'un système de normes internationales.

Par exemple, dans un contexte économique et institutionnel où il est difficile pour un gouvernement provincial d'imposer aux entreprises les meilleures pratiques de développement durable, il peut cependant faciliter l'émergence de ces meilleures pratiques en rendant obligatoire la triple reddition de compte (financière, sociale et environnementale), traduction de ce que la littérature anglo-saxonne appelle le « *Triple Bottom Line* ». L'obligation légale de la triple reddition de compte n'impose pas des comportements déterminés sur les questions sociales et environnementales ; elle impose la transparence. Ce faisant, elle reconnaît ces domaines comme relevant de l'intérêt général, encourage les entreprises à reconnaître qu'elles ont une responsabilité sociale à l'égard de la société dans ces domaines et fournit aux parties prenantes une information essentielle à la prise de décision.

La contribution du FFP

C'est sur la base de notre expertise développée auprès des PME québécoise que le FFP peut activement contribuer au développement durable au Québec.

L'offre de services du Fonds de Formation Professionnelle vise globalement à rendre accessible des outils qui répondent aux besoins des entreprises voulant évoluer dans la direction du développement durable, à partir du diagnostic initial jusqu'à une reddition de compte selon les lignes directrices de la Global Reporting Initiative (GRI) et des normes AA1000 (voir en annexe le coffret de services à développer). Notre approche s'articule autour de l'implication des parties prenantes.

Le FFP vise la sensibilisation générale et l'accompagnement des entreprises dans toute leur démarche concrète vers le développement durable. Nous offrirons sous peu une initiation visant à sensibiliser les parties prenantes à la compréhension du concept et aux avenues concrètes du développement durable pour leur entreprise.

Par le biais de ses diagnostics d'efficacité organisationnelle, le FFP jouera un rôle clé dans l'identification, l'élaboration d'un plan global d'action et le virage interne de chaque entreprise vers le développement durable. Notre outil-diagnostic, développé avec la Chaire de responsabilité sociale et de développement durable de l'UQAM, se veut un déclencheur pour les entreprises désireuses d'innover au niveau de leur organisation, et dégager de meilleures marges de performance, tout en s'inscrivant dans l'approche de développement durable. Ce diagnostic permet à l'entreprise de bien connaître sa situation actuelle à l'égard de ses performances sociales, économiques et environnementales et les efforts à faire pour à la fois améliorer sa propre efficacité et cheminer vers la production d'un premier rapport de développement durable.

Nous favoriserons et stimulerons les échanges et la communication d'expériences entre les entreprises pionnières du développement durable au Québec de même que des partenariats stimulants avec le milieu de la recherche universitaire, à travers diverses initiatives telles que l'organisation de colloques provinciaux et la constitution de club d'efficacité (en partenariat avec le CQDD) d'entreprises désirant s'engager sur le chemin du développement durable.

Spécialiste de la dimension sociale du développement durable à travers son offre d'outils en gestion participative, le Fonds fera équipe avec d'autres partenaires spécialisés pour guider les entreprises dans les aspects plus économiques ou écologiques de leur démarche globale vers le développement durable.

Nous innoverons également par l'élaboration d'un tableau de bord permettant aux entreprises de mesurer, cibler et atteindre une meilleure performance sociale dans leur poursuite des objectifs du développement durable. Nous travaillons actuellement à développer ces indicateurs sociaux et à mesurer leur incidence globale sur la performance générale des entreprises, avec la participation étroite du milieu universitaire. Par des étapes de validation et d'amélioration progressive, nous en viendrons à tester, en tandem avec le milieu de la recherche, des indicateurs et des évaluations facilement applicables au sein des petites et moyennes entreprises.

Le FFP travaille étroitement avec la Chaire de responsabilité sociale et de développement durable de l'UQAM à l'élaboration du cadre de son approche et à la méthodologie associée aux indicateurs du développement durable. Nos travaux conjoints actuels en recherche et développement sont aussi en lien avec les travaux d'organisations internationales, notamment le Global Reporting Initiative (GRI). Nous sommes préoccupés par les mêmes soucis de pragmatisme et de comparabilité qui animent toute la démarche mondiale de ciblage et de mesure des progrès du développement durable. Le développement de chacun de nos outils franchit des étapes de recherche, de conception, de validation, puis d'amélioration progressive et de suivi pour en évaluer les impacts dans les entreprises.

Conclusion

Soucieux de trouver des solutions aux enjeux pour un développement durable du Québec, c'est avec une volonté de collaboration que nous avons soumis au ministre Mulcair nos préoccupations concernant sa démarche. Malgré l'approche générale critique de notre réflexion, nous tenons à souligner notre appui et notre engagement pour le succès de la démarche de développement durable.

Nous espérons que nos commentaires et nos suggestions seront utiles au ministre et qu'ils permettront de bonifier le projet de loi qui sera déposé ce printemps par le gouvernement.